

**MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA
SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
EGE/19



n° 18422

EAUX D'ALIMENTATION

INTERVENTION SANITAIRE EN SITUATION D'URGENCE

Document préparatoire

Juillet 1988

SOMMAIRE

- 1- Les règles d'hygiène
- II- Typologie des événements
 - II-1 Nature de l'évènement
 - 1- Par rapport au cycle de l'alimentation
 - 2- Par rapport aux règles d'hygiène
 - 3- Par rapport aux manifestations
 - II-2 Réaction face à l'évènement
- III- Les étapes de l'action
 - III-1 Démarche de résolution de problème
 - III-2 Chronologie
- IV- Analyse détaillée des différentes phases et étapes
 - IV-1 Avant l'alerte de la D.D.A.S.S.
 - 1- La survenue de l'évènement et l'initiation de l'information
 - 2- Les effets de l'évènement et l'initiation de l'information
 - 3- Le cheminement de l'information
 - IV-2 Alerte de la D.D.A.S.S.
 - 1- Première analyse de l'information : la D.D.A.S.S. est-elle concernée ?
 - 2- Première évaluation de la gravité du problème et de l'urgence
 - k-3 Recherche de solutions alternatives possibles
 - 1- Aspects techniques
 - 2- Information
 - 3- Individus concernés par la solution

IV-4 ~~Choix~~ d'une ~~solution~~

1- Les solutions alternatives envisagées seront examinées par rapport à ~~différents~~ objectifs

2- Description de la ~~solution~~ retenue

IV-5 Mise en oeuvre de la solution

IV-6 Evaluation de l'efficacité de la solution

IV-7 Iteration du ~~processus~~

IV-0 Bilan

IV-9 Mesures préventives - Corrections nécessaires du système

V- Les acteurs

* * *

ANNEXE II

Fiches techniques

ANNEXE II

Evaluation des effets de la pollution sur la santé - Estimation du risque

ANNEXE III

Conséquences sanitaires liées aux coupures d'eau.

Depuis plus d'un siècle- maintenant, il est **COMU** que l'eau d'alimentation peut être à l'origine de différentes maladies.

Pour lutter contre les effets de ces maladies, des mesures curatives peuvent être prises mais les **hygiénistes** ont préféré développer une action préventive.

Cette action préventive concerne directement chaque individu par la vaccination ou l'éducation sanitaire ; mais elle est surtout axée sur le milieu "eau", tout au long de son cycle.

Au cours du temps, l'action préventive vis-à-vis du milieu eau s'est traduite par la définition de règles d'hygiène dont l'application a entraîné une **réduction** considérable des maladies hydriques en France.

Ainsi, aujourd'hui, les cas de maladies hydriques sont **peu nombreux** mais, chaque année, on constate l'existence de quelques épidémies, en général **peu** graves dans leurs effets et rapidement maîtrisées.

Par ailleurs, **surviennent** assez **fréquemment** des accidents ou incidents qui altèrent ou menacent la qualité des eaux d'alimentation.

Face à l'apparition de maladies hydriques ou à la pollution de l'eau, des mesures adaptées à la situation doivent être prises.

L'élaboration et la mise en oeuvre de ces mesures relèvent de la **compétence** et de la responsabilité de différents acteurs. Dans les cas les plus graves, il peut être fait usage de plans particuliers d'intervention déclenchés par le Préfet, **Commissaire** de la République.

Parmi les services **concernés**, les Directions **Départementales** des Affaires Sanitaires et Sociales **sont** chargées de proposer les éléments d'une position sanitaire et, **après** la prise de **décision**, d'en suivre la mise en oeuvre.

Le présent **document** a **pour** objet d'aider les Directions dans leur mission dans le cadre de l'organisation mise en place.

Le plan retenu a été motivé par les **remarques** suivantes :

- la survenue d'une difficulté et la réaction menée se **font** au **moins** en partie dans le contexte des règles d'hygiène existantes. **Il** est **donc** apparu utile de rappeler les principes de ces **règles** (chapitre 1) ;

↳ les difficultés, incidents ou accidents sont de nature et de caractéristiques variées. Une typologie des principales situations a été dressée au chapitre II ;

- les difficultés, incidents ou accidents constituent des **problèmes** à résoudre et la réaction consiste en fait en la résolution d'un problème. Il existe des **démarches** générales de résolution des problèmes qui suivent différentes étapes. Le chapitre III rappelle donc les éléments essentiels des **méthodes** de **résolution** des problèmes et distingue, **chronologiquement** les étapes de la **réaction**. Le chapitre IV détaille en les **commentant** chacune de ces étapes.

Connaissant les types de **problèmes**, ayant une **démarche**, il faut intervenir. Pour cela, il est intéressant de disposer de **recommandations**, de guides. Ces dispositions détaillées concernent un aspect très particulier du schéma d'ensemble. Elles ont été rédigées sous forme de fiches et placées dans des annexes auquel le **texte renvoie**.

Dans le **document**, on insiste beaucoup sur les **mécanismes** d'action car chaque situation présente des particularités qu'une "recette" ne **permet** pas toujours de résoudre. Une **adaptation** réfléchie par les acteurs **concernés** est toujours nécessaire.

I. - LES REGLES D'HYGIENE

II.- TYPLOGIE DES EVENEMENTS

Les événements qui vont pouvoir poser directement ou indirectement des problèmes sanitaires peuvent être classés selon différents critères qui seront à prendre en considération lors de l'analyse de la situation car ils déterminent l'urgence et la difficulté de la réaction. Une situation peut résulter des effets conjugués correspondant à plusieurs critères.

II.1.- Nature de l'évènement

1) Par rapport au cycle de l'eau d'alimentation

On peut distinguer les étapes suivantes du cycle de l'eau d'alimentation :

- ressource,
- captage,
- traitement,
- stockage,
- ~~adduction/distribution~~,
- usages.

Pour chacune de ces étapes le tableau n° 1 présente les principaux cas de difficultés pouvant intervenir.

2) Par rapport aux règles d'hygiène

2.1) Application de certaines règles d'hygiène

Différentes règles d'hygiène (ou administratives) concernent les distributions d'eau (ex. : autorisations de rejets, règles concernant les installations classées, les cimetières, l'urbanisme).

Un système de distribution d'eau fait donc partie d'un "paysage sanitaire" connu, en fonction duquel il est organisé. Si des modifications sont apportées à ce "paysage sanitaire", se pose la question de savoir si l'organisation du système de distribution d'eau reste adaptée. Au cours du temps les modifications du "paysage sanitaire" pouvant avoir un effet sensible sur les systèmes de distribution d'eau ont été en partie identifiées et des règles, notamment des procédures, ont été souvent mises en place pour permettre les adaptations nécessaires.

=@ Y

L'application de ces procédures et de différentes règles existantes permettent de faire face à l'évènement et la réaction se mettra en place selon une démarche pré-établie.

2.2) Règle d'hygiène mn respectée

2.3) Règle d'hygiène inexistante (ou **capacité** d'expertise inexistante) car:

- le problème existe par ailleurs, mais il n'est pas encore résolu,
- le **problème** a existé, il a été résolu, mais la **solution** n'a pas été ~~transformée en~~ règle d'hygiène diffusée donc pouvant être reprisé et **appliquée**.

3) Par rapport aux manifestations

- Effets sur les individus :

- . toute la population,
- . **groupes** particuliers de population,
- . individus isolés

- . **mortalité**,
- . morbidité,
- . **inconfort** : goût, odeur, saveur, aspect.

- Effets sur des animaux :

- . domestiques alimentés par l'eau
- . en élevages intensifs **du réseau**
- . s'abreuvant dans des milieux naturels

- Effets sur le milieu :

. eau superficielle :

- * **odeur, couleur, aspect,**
- * flore, faune,
- * **modification de composition analytique**

. eau **souterraine** :

- *odeur, couleur, aspect,
- * **modification de composition analytique,**

. eaudistribuée :

- * **odeur,** couleur, aspect,
- * modification de composition analytique,
- * effets **révélateurs** lors de l'usage de l'eau : productions industrielles **ou** artisanales sensibles aux caractéristiques de l'eau).

11.2.- Réaction face à l'évènement

La réaction face à l'évènement peut présenter certaines difficultés, liées :

1) au "moment"

1.

- effet de "mode"
- effet "média"
- effet "politique"

2) à l'extension et l'ampleur du problème

Ex. : Importance de la population concernée.

3) aux moyens mobilisables

4) à l'appréhension du problème

5) au temps de réponse disponible

III.- LES ETAPES DE L'ACTION

III.1.- Démarche de résolution de problème

Lorsque **survient** un **événement** (accident, incident, modification du "paysage sanitaire") pouvant avoir des répercussions sur la qualité des eaux destinées à la **consommation** humaine, on doit résoudre le **problème**, qui est de savoir si l'eau peut continuer à être distribuée dans les conditions existantes ou si des modifications doivent être apportées au système. Ce problème va se **décomposer** en de **nombreux** sous-problèmes. L'intervention aura pour objectif la résolution de ces différents problèmes.

Il est proposé d'aborder le sujet sous l'angle de la résolution des **problèmes**.

En résumant, on retiendra ici deux **notions** importantes développées dans les **méthodes** de résolution de problèmes:

1.- La résolution d'un problème passe par différentes phases que l'on peut plus ou **moins** détailler. En première approche on distinguera les phases suivantes :

- a)- identification du ou des problèmes,
- b)- recherche des solutions à un problème,
- c)- **choix** d'une **solution**,
- d)- mise en **oeuvre** de la solution,
- e)- évaluation,
- f)- actions préventives.

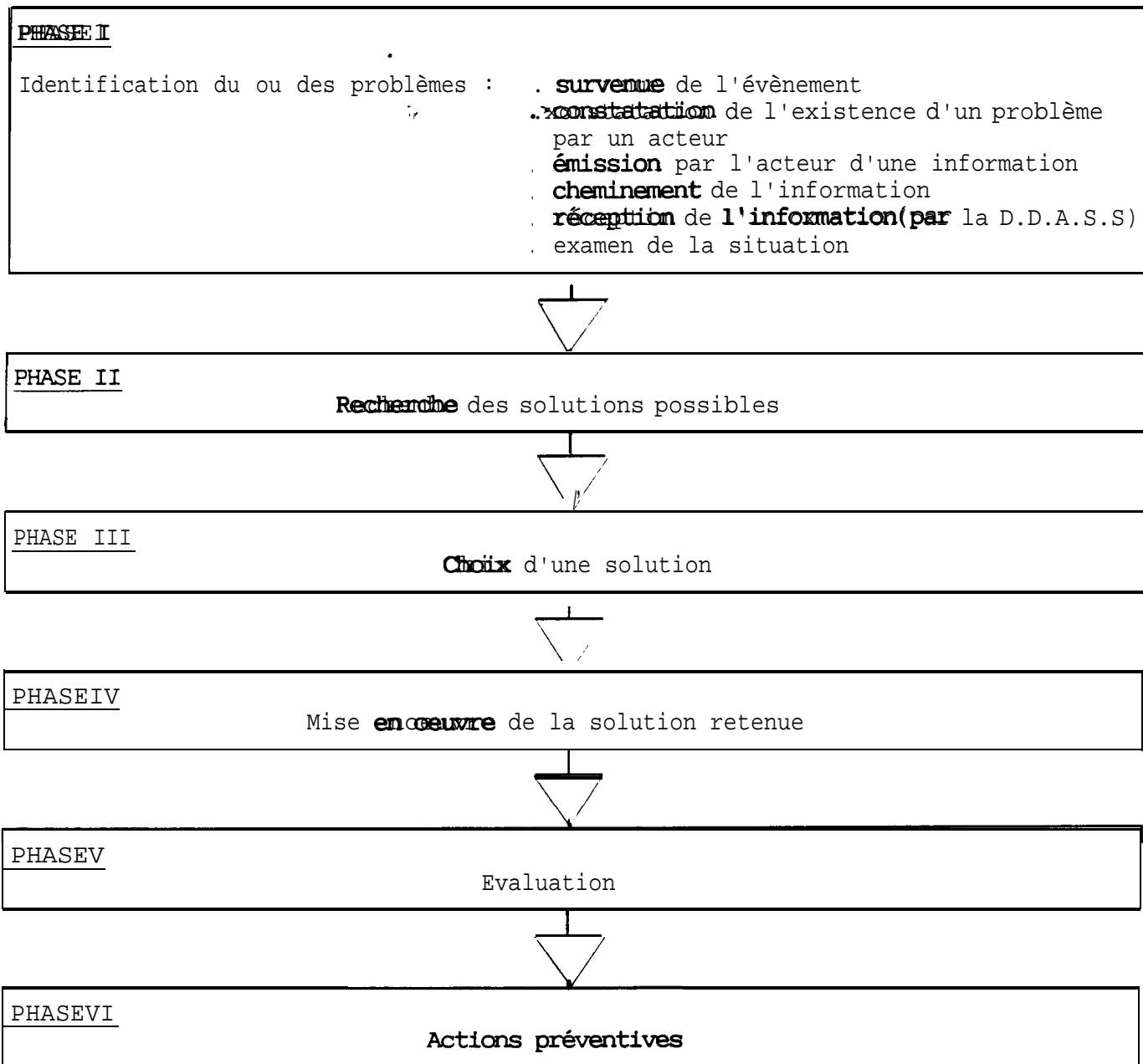
2.- La résolution d'un problème fait, en général, **intervenir** plusieurs acteurs qui agissent à des **moments** différents. On définit ainsi la **démarche** : "**pour** résoudre un problème, on établira, selon un calendrier, une **démarche** dans laquelle des acteurs interviendront aux **moyens** d'outils, au cours de différentes phases et étapes"

III.2.- Chronologie

Même s'il y a de **nombreuses** itérations et retours en arrière, les phases de la résolution d'un problème se succèdent dans le temps. On prendra le paramètre **temps** comme facteur d'analyse et on décrira la **chronologie** suivante des **événements** en la situant par rapport à la D.D.A.S.S. ((schéma 1) :

S C H E M A 1

CHRONOLOGIE DES DIFFERENTES PHASES DE REACTION
A UN EVENEMENT POUR AVOIR DES
EFFETS SUR LES EAUX D'ALIMENTATION



PHASES DU PROBLEME

- Identification du ou des problèmes
- Recherche des solutions
- choix d'une solution
- ~~Financement de la~~ solution choisie
- ~~Mise en oeuvre~~ de la solution
- Evaluation
- Actions préventives

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

- ~~survenue~~ de l'évènement,
- constatation de l'existence d'un ~~problème par~~ un acteur,
- émission par l'acteur d'une information qui ~~après un cheminement~~ parvient à la DDASS qui est alertée,
- analyse de la situation et identification des problèmes parla DDASS
- recherche des solutions possibles ~~immédiates,~~ ~~à moyen terme,~~ à plus long ~~terme.~~
- définition des éléments de ~~choix~~ d'une solution ~~choix~~ d'une solution (participation de la DDASS au ~~choix~~ d'une solution)
- participation de la DDASS à la mise en oeuvre de la solution
- suivi par la DDASS des effets sanitaires de la mise en oeuvre de la solution.
~~Participation~~ à l'évaluation de la solution
- définition des actions à mener pour éviter ultérieurement le ~~renouvellement~~ du ou des problèmes.

IV.- ANALYSE DETAILLEE DES DIFFERENTES PHASES ET ETAPES

IV.1.- Avant l'alerte de la D.D.A.S.S.

Pour la D.D.A.S.S., le problème ne **commence** à se poser qu'à partir du **moment** où elle reçoit (perçoit) ou dispose d'informations indiquant qu'il y a problème. Mais avant ce **moment**, de **nombreuses** actions se sont produites parmi lesquelles peuvent être distinguées :

1)- La survenue de l'évènement et l'initiation de l'information

Cet **évènement** peut être unique mais il y a souvent plusieurs facteurs qui jouent, plusieurs **évènements** dont les effets se conjuguent, **notamment** dans le cas des accidents.

L'évènement **a** ou n'a pas de responsables, ceux-ci **sont** ou **non** conscients de **l'évènement**.

L'évènement a ou **non**, en **dehors** des responsables éventuels, des **témoins** qui **sont** conscients ou **non** de **l'évènement**.

Les responsables ou les **témoins** vont, ou **non**, émettre une information sur la **survenue** de **l'évènement**.

2 - Les effets de l'évènement et l'initiation de l'information

L'évènement va produire des effets qui se manifesteront sous différentes **formes** :

- sur un ou des **individus** ou sur **des animaux**,
- sur le milieu.

2.1)- Les effets sur les **individus** pourront concerner :

- ses sens : aspect, couleur, odeur, goût, température, **irritation....**
- son état de santé : troubles plus ou moins nets ou caractéristiques, troubles plus ou moins graves.

Tous les individus **concernés** pourront **ne** pas **réagir** de la même façon. Des **groupes** de **personnes** peuvent être distingués dans la population :

- * **nourrissons**,
- * **enfants**,
- * **femmes enceintes**,
- * **personnes âgées**,
- * **dialysés**,
- * **....**

L'initiation de l'information pourra provenir d'individus, d'intervenants médicaux ou para-médicaux.

2.2)- Les effets sur les animaux ~~pourront se traduire par~~ :

- une mortalité
- une morbidité
- une baisse de production

2.3)- Les effets sur le milieu peuvent concerner :

- la flore ou la faune du milieu,
- les caractéristiques du milieu : aspect, couleur, odeur, goût, température, qualité (analyse),
- l'eau captée elle-même.

L'initiation de l'information pourra provenir de :

- * promeneur,, personnes non spécialisées, ni particulièrement informées,
- * pêcheurs, -usagers,
- * distributeurs d'eau,
- * analystes (laboratoire).

3)- Le cheminement de l'information

Dans certaines situations, les différentes possibilités d'initiation de l'information peuvent fonctionner et plusieurs informations seront émises dans différentes directions.

L'émetteur d'information peut être très variable, en particulier par sa formation, notamment sa compétence technique ou sanitaire, et son degré de sensibilisation.

Il est difficile de décrire les modes de transmission de l'information de son point de départ jusqu'à l'arrivée de l'alerte à la D.D.A.S.S.

Le mode peut être :

- . direct (appel de la D.D.A.S.S.),
- indirect avec différentes reprises ou relais. Il y a alors un risque important de déformation, de perte, d'ajout d'information.

Quand l'information arrivera à la D.D.A.S.S., il faudra donc toujours essayer d'identifier les étapes successives qu'a suivi cette information.

Malgré les diverses voies possibles de **transmission** de l'information, une typologie des **personnes** ou **organismes** pouvant informer la D.D.A.S.S. peut être dressée :

- . préfecture,
- . service **administratif** :
 - * protection civile,
 - * D.D.A.F.,
 - * **D.D.E.**,
 - * **D.R.I.R.**,
- . maire-élu,
- . responsable de l'accident,
- . témoin,
- . **médecin/généraliste/spécialiste**,
- . para-médical,
- . malade,
- . **consommateur**,
- . citoyen,
- . traiteur-distributeur d'eau, laboratoire ou organisme spécialisé,
- . lettre **anonyme**,
- . **numéroté**,
- . journaliste en **recherche** d'information,
- . publication faite par la presse.

Selon le transmetteur, l'information portera sur un aspect ou un autre. Elle sera plus ou **moins** subjective et précise.

IV.2.- Alerte de la D.D.A.S.S.

Réception de l'information dans la D.D.A.S.S.

Différentes possibilités de réception existent selon :

- la nature de l'information,
- l'informateur,
- le receveur ou les receveurs,
- le moment.

La prise première d'information doit être précise (cf fiche)

Transfert de l'information à l'intérieur de la D.D.A.S.S. vers et entre les personnes concernées.

1)- Première analyse de l'information - la D.D.A.S.S. est-elle concernée ?

L'information étant parvenue au(x) responsable(s) concerné(s), il convient :

- de prendre connaissance de l'information ;
- de la vérifier (cohérence, niveau d'information disponible par rapport à celui nécessaire pour décider ou agir) ;
- de la compléter.

Pour connaître les mécanismes en jeu, cette première phase d'analyse est très importante. Elle se conclut par la décision : "cette affaire concerne ou ne concerne pas la D.D.A.S.S." (critères d'une telle décision).

¹ - Direction : Directeur - secrétariat,
- médecin,
- service d'Hygiène du Milieu : Ingénieur Sanitaire - Techniciens chargés du thème - Autre Technicien - Secrétariat.

² - heures d'ouverture,
- hors période d'ouverture : midi - soir au matin - week-end,
- vacances de certains personnels ;
- présence ou non de certains personnels aptes à recevoir le message et à engager une action,
- autre.

S'il est **considéré** que la D.D.A.S.S. n'est pas **concernée**, transférer vers le service compétent- et informer les interlocuteurs et **responsables** administratifs de ce transfert.

S'il est **considéré** que la D.D.A.S.S. est **concernée**, informer la préfecture.

3.

2)- première évaluation de la gravité du **problème** et de l'urgence

S'il est considéré que la D.D.A.S.S. est **concernée** par l'**événement**, il faut faire une première détermination de la gravité du problème et de l'**urgence** des solutions à mettre en **oeuvre** :

- la gravité du problème peut être déterminée à partir de :
caractéristiques de l'**événement** (cf typologie - chapitre II) et **notamment en terme d' :**
 - . importance de la **population concernée**,
 - . effets à court, moyen ou long terme sur la santé (sur l'estimation du risque **pour** la population - cf **annexe** II) ;
- l'**urgence** peut être caractérisée par le rapport entre le temps à partir duquel des effets indésirables (**à définir**) apparaîtront **pour** la santé et le **temps** qui apparaît nécessaire ou **peut** être estimé **nécessaire pour mettre en oeuvre les mesures empêchant la survenue** de ces effets indésirables.

Les effets indésirables peuvent concerner :

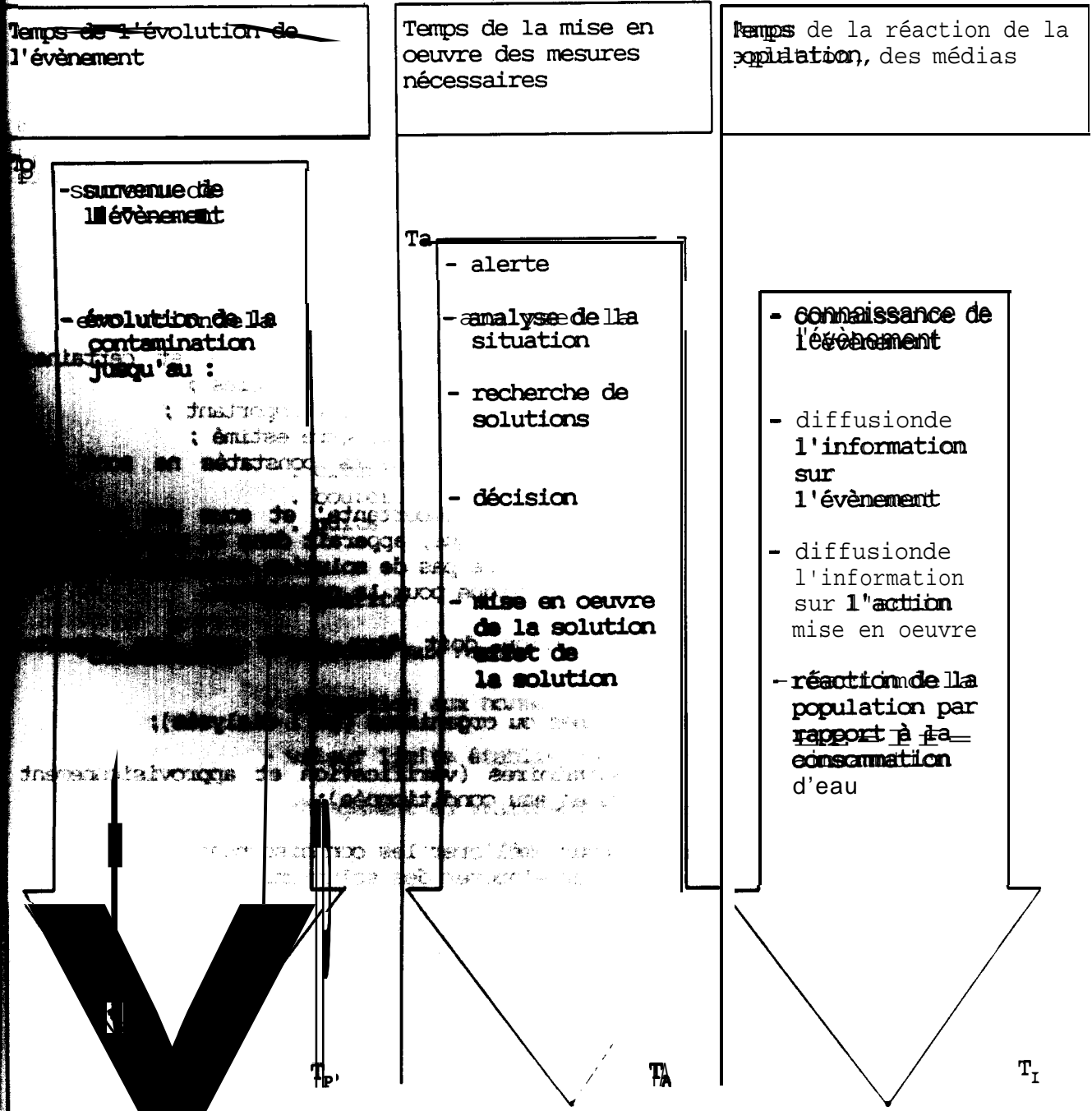
- directement la santé des **personnes** par la **consommation** ou l'**usage** qu'elles **feront** d'une eau polluée ;
- indirectement la santé des **personnes** **parce que**, informées de la situation :
 - . elles **iront** rechercher une autre eau d'alimentation qui, elle, **sera** polluée (puits privé en mauvais état, **source non** protégée);
 - . elles **iront** acheter des eaux embouteillées et qu'une rupture de :
stocks **créera une** panique qui peut être cause **d'accident**.

Il y a ainsi une **évolution** parallèle dans le temps de **plusieurs phénomènes (schéma n° 2)** :

- **avancées de la contamination**,
- prise de décisions, mises **en oeuvre** des **solutions** décidées, **effet des** solutions mise en oeuvre,
- information de la **population** et **réaction** de la population ou de **responsables**, **pression** politique ou médiatique.

S C H E M A 2

COMPARAISON DES TEMPS D'EVOLUTION DES PHENOMENES



Les **conclusions** de cette étape peuvent être résumées dans les **deux situations extrêmes** suivantes :

- le problème **posé** est :

- . simple : **phénomènes** clairement identifiés, **solutions** connues et déjà éprouvées ;
- . sans gravité : pas de risque pour la population ;
- . non urgent : si les mesures **sont correctement appliquées** dans les délais prévus qui sont (largement) **compatibles** avec ce qui peut être fait, **compte tenu des moyens** disponibles ;
: **si l'information est correctement faite.**

- la situation est :

- . **grave ou urgente** : la **population** est déjà touchée et certaines **personnes** présentent **des** troubles ;
: le **risque estimé apparaît important** ;
: **le risque ne peut pas être estimé** ;
: les causes des effets constatés ne **sont pas connues** ;
: une **réaction** importante, et sous une **certaine** forme de panique, **apparaît** dans la **population** ;
: **on** ne dispose pas de solution assurant qu'il n'y a aucun risque pour la population.

Dans **cette** situation, l'action doit être menée sur les aspects suivants :

- **mise en alerte des personnes ou organismes** (ex : dialysés) :
- prise de mesures **conservatoires** (vérification et **approvisionnement** si nécessaire des **stocks** en eau **conditionnée**) ;
- **engagement d'actions** : **pour améliorer les connaissances**,
: pour élaborer des solutions.

Iv.3. - Recherche de solutions alternatives possibles

Pour un **problème rencontré**, plusieurs **solutions** alternatives doivent être étudiées.

Ces solutions sont élaborées en fonction des **données** de la situation.

Pour construire des solutions, **des** choix peuvent être **faits** sur les aspects suivants :

1)- Aspects techniques

1.1 Quantité livrée

- de 0 % à ~~100 % du débit~~ de la ressource habituelle
- appel à l'eau d'autres ressources :
 - . ~~interconnexion~~ avec d'autres réseaux
 - . utilisation de ressources de secours :
 - * prévues
 - * non employées habituellement pour la production d'eau alimentaire
 - . citernes
 - . bouteilles
 - . puits

1.2 Qualité

- ~~conforme aux normes~~
- ~~dérogation aux normes~~
- valeur limite établie spécialement
- changement du traitement (~~moins maximum disponibles~~)

1.3 Usages

- nature: domestiques, **boisson**, lavage aliments, ~~préparation des~~ aliments, lavage vaisselle, lavage linge, évacuation des matières **fécales**, boisson des animaux, **activités** artisanales, **industrielles**, lutte ~~contre~~ l'incendie, **médicaux** (hémodialyse, **grands brûlés...**), **loisirs**, **arrosage**, **lavage des voitures**, des rues.. .

- actions :

- . ~~maintien de~~ tous les usages,
- . restriction de certains usages,
- . ~~desserte~~ de certains usagers prioritaires.

2)- Information

Information on unon:

- . responsables de la distribution,
- . élus,
- . responsables médicaux ou sanitaires,
- . responsables d'usage,
- . **usagers** particuliers,
- . médias,
- . **population.**

3)- Individus concernés par la solution

- . **population,**
- . nourrissons,
- . enfants,
- . adultes,
- . **femmes** enceintes,
- . **personnes** âgées,
- . **personnes** atteintes de maladies par troubles particuliers (ex. : dialysés),
- . consommateurs de grandes quantités d'eau (personnes **traitées,** travailleurs de milieux particuliers tels que mineurs, **ouvriers** d'industrie...)

La combinaison de ces différents facteurs permet d'élaborer **nombreuses solutions** qui, en **première** appmche, peuvent être **résumées** dans les quatre situations principales suivantes :

- Arrêt de la distribution d'eau;
- **Poursuite** de la distribution mais **information** de la **population** de pas **consommer** l'eau;
- **Poursuite de la distribution** mais **information** de certains **groupes de population** de ne pas **consommer** ou utiliser l'eau;
- Poursuite de la **distribution** sans **restriction** de **consommation** d'utilisation.

IV.4. - Choix d'une solution

1)- Les solutions alternatives envisagées seront examinées par rapport à différents objectifs : étude des avantages, inconvénients, risques.

- Objectifs sanitaires

. mortalité liée directement au phénomène : 0,

. mortalité liée indirectement au phénomène : 0,

. morbidités immédiate et secondaire (court, moyen, long terme) réduites le plus possible en gravité des effets, en incidence (nombre de personnes touchées). Une difficulté est l'évaluation des risques.

- Objectifs économiques

. limiter les coûts.

- Objectifs de connaissance

. recueillir des informations, une expérience pour l'avenir.

- Objectifs juridiques

. déterminer les responsabilités

2)- Description de la solution retenue

(y compris les moyens d'évaluation).

IV.5.- Mise en oeuvre de la solution

IV.6.- Evaluation de l'efficacité de la solution

IV.7.- Itération du processus

IV.8.- Bilan

IV.9.- Mesures préventives - corrections nécessaires du système.

ANNEXE 1

FICHES TECHNIQUES

: ****

ORGANISATION

- * Fiche n° 1 : Aide mémoire en cas de pollution accidentelle : **exemple**
- * Fiche n° 1 bis : Organisation du service
- * Fiches n° 2 - 2 bis : Fiches de première urgence - saisie d'alerte
- * Fiche n° 3 : Pollutim d'un cours d'eau : rejet sur le sol
- * Fiche n° 3 bis : Pollution d'un **captage et/ou d'un** réseau d'alimentation en eau potable

ASPECTS SANITAIRES

- * Fiche n° 4 : Evaluation des effets d'une **contamination** sur la santé : différents cas possibles
- * Fiches n° 5 et 5 bis : **Estimation des risques** : aspects toxicologiques
- * Fiche n° 6 : Mise en place d'un suivi médical (sanitaire) de la population

ASPECTS TECHNIQUES

- * Fiche n° 7 : Prise de décision en cas d'alerte
- * Fiche n° 8 : **Rétention** des micropolluants organiques par le charbon actif
- * Fiche n° 9 : Désinfectim
- * Fiche n° 10 : **Eaux conditionnées** (embouteillées)
- * Fiche n° 11 : **Prélèvements**

.../...

ASPECTS JURIDIQUES

- * Fiche n- 12 : Quelques aspects réglementaires
- * Fiche n° 13 : Circulaire du 18 février 1985 relative aux pollutions accidentelles des eaux intérieures
- * Fiche n° 14 : Circulaire du 12 juillet 1976 relative aux aspects sanitaires des problèmes liés à une période prolongée de sécheresse
- * Fiche n° 15 : Circulaire du 25 août 1976 relative aux réquisitions préfectorales en matière d'eau

COMMUNICATION

- * Fiche n° 16 : Politique de **communication** et situation d'urgence
- * Fiche n° 17 : Information des populations en situation d'urgence
- * Fiche n° 18 Exemples de communiqués

DOCUMENTATION

- * Fiche n° 19 : Inventaire d'informations utiles aux prises de décision en cas de pollution accidentelle de l'alimentation en eau potable

* * *

D'autres fiches seraient à rédiger, relatives à :

- * Organisation **préventive**
- * Mesures conservatoires **d'urgence** : dialysés, **embouteilleurs**, médecins, industries **agroalimentaires**
- * Intérêts et possibilités du traitement
- * **Produits** de crise
- * Rinçage
- * **Moyens** de substitution **d'alimentation** en eau : **interconnexions**, citernes
- * Analyses en laboratoire : références, mise au point des méthodes
- * Aspects financiers : assurances, contrats d'affexmage, aides des **Agences Financières de Bassin**, . . .
- * **Conseils** à la **population** : **fonctionnement d'un** chasse d'eau, **purges**, lavage des mains, alimentation des animaux . . .